



## Procès-verbal n°7 de la réunion du Conseil d'administration du 15 septembre 2020

**Présents** : Mmes I. Delrue, M.Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S.Faraone, A.Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*).

**Excusés** : Mme C. Porphyre, (raisons familiales) Mr, B. Scherpereel, *secrétaire général* (congés)

*La réunion se déroule jambaes dans les locaux de l'ADEPS et débute à 17h30*

### 0.Approbation de l'ordre du jour

Les membres du CdA approuvent l'ordre du jour tel que proposé.

### 1.Pour un meilleur fonctionnement du CDA

1.1.Intervention de madame Sylvie Ronsse,directrice générale de la FFGYM

Madame S.Ronsse présente les structures de la nouvelle fédération francophone de gymnastique, issue de la fusion de 3 fédérations, son mode travail et ses objectifs de fonctionnement et les bonnes pratiques.

Après un échange d'idées fructueux, les membres du conseil d'administration remercient l'intervenante et poursuivent leur réflexions sur l'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration.

### 2.Dossier Corona

#### 2.1.Etat de la situation

Les compétitions ont débuté en Coupe de Belgique.

2 cas de covid ont été constatés avec comme conséquence, un match remis et l'autre un forfait d'une des 2 équipes.

#### 2.2.Décisions au niveau de Basketball Belgium

Les membres du conseil prennent connaissance du document rédigé au niveau de Basketball Belgium, qui a été envoyé aux clubs évoluant en divisions nationales.

et reprend les conséquences d'un test positif sur la poursuite de la compétition.

#### 2.3.Etat des lieux Fichier/ clubs

A la date du 15 septembre 2020, 27 clubs soit 10% ont rempli la fiche de renseignements souhaitée.

Des rappels seront publiés dans la newsletter et les décisions seront prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2020.

## 2.4. Opération sifflets électroniques

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des commentaires générés par l'utilisation des sifflets électroniques et de la décision de ne pas imposer l'utilisation des sifflets électroniques si les conditions optimales pour le déroulement de la rencontre ne sont pas rencontrées.

Le conseil d'administration charge le département arbitrage de rechercher une autre solution éventuelle.

## 2.5. Création de masques « AWBB »

Vu la profusion des masques actuellement en circulation, le conseil d'administration juge la confection masques « AWBB » non utile.

## 3. Refonte du système d'indemnités de formation

### 3.1. Rapport des réunions avec les groupements des parlementaires de la commission législative des 2 et 9 septembre 2020

Le trésorier général et le président font rapport des 2 premières réunions de la commission législative, regroupant les présidents des 5 groupements parlementaires au terme desquelles aucune position définitive n'a été prise sur les différents projets qui ont été présentés.

### 3.2. Réunion le 23 septembre 2020.

Une nouvelle réunion a été programmée le 23 septembre 2020 afin d'appréhender les données chiffrées des 2 projets.

En ce qui concerne le projet du conseil d'administration, l'accent sera mis **sur** les éléments suivants :

- Le financement des BNT
- la gratuité des frais d'affiliation des U10
- le nombre de matches à disputer /PC53

### 3.3. Boîte à idées de la Ministre des Sports

Au terme de la discussion, les membres du conseil d'administration décident d'attirer l'attention de la Ministre des Sports sur les considérations suivantes :

- Mise à disposition des installations scolaires sportives ou militaires aux clubs sportifs (contact éventuel de la région Wallonne)
- Toute contribution financière pour les clubs passe par la fédération
- Maintien des subsides fédéraux au niveau 2020 indépendamment des activités réalisées.

## 4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1er septembre 2020

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> septembre 2020, tel qu'il a été publié dans la newsletter 867 du 11 septembre 2020.

Une remarque sur les modalités d'application du PC1 (08/2020 - 5/2021) doit faire l'objet d'une clarification après examen de la situation dans chaque province.

## 5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 1er septembre 2020

### 5.1. Application de l'augmentation de l'indemnité kilométrique dans les organes de l'AWBB

A titre préalable et au risque de se répéter, le conseil d'administration tient à rappeler que la décision du 30 juin 2020 d'augmenter l'indemnité kilométrique des arbitres était motivée par l'urgence, celle-ci devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et par le fait qu'il était impératif que les clubs puissent être au courant des nouvelles modalités avant de disputer les rencontres programmées.

En ce qui concerne l'augmentation de l'indemnité kilométrique des membres des organes fédéraux, la décision pouvait suivre la procédure ordinaire de modification du TTA.

Sur la base de ce qui précède et vu l'absence d'unanimité sur les différentes propositions formulées par le conseil d'administration, celui-ci décide de maintenir l'indemnité kilométrique à 0,25 € jusqu'à la date de l'assemblée générale du 21 novembre 2020 qui sera appelée à se prononcer sur les différentes propositions.

## 5.2.Examen de la composition et des compétences des bureaux des comités provinciaux

I.Delrue, présidente du département relations CDA-CP, présente le tableau actualisé qui reprend la composition et des compétences des bureaux des comités provinciaux.

La question est toujours en cours.

## 5.3.Adaptation de la composition des départements

La question est toujours en cours.

## 5.4.Admission d'un nouveau club

L'objectif social ayant été modifié, les membres du conseil d'administration approuvent l'admission d'un nouveau club First 12

## 5.5.Sanctions de la saison 2019-2020

La réunion avec les procureurs a été postposée.

## 5.6.Membres des organes judiciaires de Basketball Belgium

La réunion avec les procureurs a été postposée.

## **6. Confirmation de la consultation écrite du 9 septembre 2020**

Les membres du conseil d'administration confirment les termes de la consultation par lesquels, l'admission d'un nouveau stagiaire avait été sollicitée par la direction technique et présentée par José Nivarlet, président du département Détection et Formation

Il convient toutefois que ledit joueur obtienne une mutation administrative

## **7.Rapport du secrétaire général**

### 7.1.Demande de dérogation de Coqu Templeuve SG

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation d'une joueuses U16 souhaitant évoluer en U14 pour des motifs médicaux.

Les membres du conseil d'administration décident de solliciter l'avis du médecin référent de la fédération.

### 7.2.Demande de dérogation matricule de base Excelsior et matricule bis Phoemix Brussels

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club de l'Excelsior visant à permettre à un club bis de solliciter le même bénéfice de l'application de l'article 4.4. (joueur espoir) que les autres clubs de l'AWBB.

S'il est exact que formellement les clubs alignant, sous le même matricule, des équipes seniors dont une au moins en PBL peuvent à la fois bénéficier de l'application de l'article PC53 d'une part et des dispositions de l'article 4.4. du livre de compétition de Basketball Belgium d'autre part (et donc d'autoriser un joueur repris sur une liste de joueurs PC 53 d'évoluer à la fois en PBL et dans une autre club en qualité de joueur espoir) et non les clubs de base (qui ne peuvent bénéficier que de l'article PC 53bis)

Les membres du conseil d'administration décident de

- refuser la demande de dérogation pour le motif qu'elle s'écarte sensiblement de l'objectif visé par l'article 4.4 de conclure des conventions de double affiliation et qu'elle sous-entend la modification du livre de compétition qui est du ressort du conseil d'administration de Basketball Belgium ;
- attirer l'attention du conseil d'administration de Basketball Belgium sur l'intérêt de revoir la rédaction de l'article 4.4. du livre de compétition de Basketball Belgium.

### 7.3. Demande de dérogation de radiation tardive de membres

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club Uccle Europe de pouvoir barrer de ses listes une centaine de membres qui ont manifesté le souhait de ne plus pratiquer le basket.

Attendu que dans les circonstances actuelles, il n'est pas raisonnable d'imposer aux clubs de l'AWBB des charges financières qui s'avéreront inutiles, le conseil d'administration décide d'accepter la demande et d'octroyer la même latitude à tous les clubs de l'AWBB jusqu'au 30 septembre 2020, étant entendu que la gratuité déjà appliqués pour les U10 ne pourrait être comptabilisée 2 fois et que la décision ne peut viser les frais de la saison 2020-2021.

Le secrétariat général sera chargé de l'exécution de la décision et de la communication aux clubs

### 7.4. Inquiétude financière BC Fraire

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un courrier du BC Fraire s'inquiétant de conséquences financières de la COVID -19 pour les clubs que ce soit au niveau des activités lucratives, de la gestion des cafétéria ou de l'organisation des rencontres.

Le conseil d'administration est bien conscient de la situation et tient à rappeler les premières décisions en matière de soutien aux clubs à savoir une diminution de 20% de la licence collective et augmentation de l'indemnité pour les équipes de jeunes.

## 8. Rapport du trésorier général

### 8.1. Rétroplanning pour l'assemblée générale du 21 novembre 2020

Sur proposition de M. Collard, trésorier général, les membres du conseil d'administration s'accordent sur le dépôt du projet de budget de leur département pour le 29 septembre

## 9. Compétences administratives du conseil d'administration

### 9.1. Question appartenance de genre

Les membres du conseil d'administration décident de poursuivre l'examen de la question lors de la prochaine réunion

### 9.2. Double affiliation de membres AWBB-BVL appelés à évoluer en compétition régionale AWBB et BVL.

Les membres du conseil d'administration saisit d'une demande du BC Hannut de pouvoir aligner des joueuses affectées à un club de BVL et inversement compte tenu d'un manque d'effectifs dans les 2 clubs concernés motivé, entre autres, par la crise sanitaire.

Les membres du conseil d'administration décident de ne pas répondre favorablement à la demande vu sa complexité au niveau global de l'AWBB, des modalités à définir et du contexte général de la convention qui lie l'AWBB à BVL.

## 10. Compétences judiciaires du conseil d'administration

10.1. Le président fait part de la décision de la CBAS dans le dossier Royal IV, transmise en séance et qui fait droit à la thèse du conseil d'administration suivant laquelle les dispositions de l'article 75ter avaient été correctement appliquées.

## **11. Nouvelles des départements**

### **11.1. Département Sélection & Formation**

#### **11.1.1. Head coaches provinciaux**

Les membres du conseil d'administration approuvent le tableau définitif reprenant les propositions de nomination des head coaches provinciaux pour la saison 2020-2021 à l'exception du head coach de Liège qui n'a pas le diplôme exigé.

Il charge, J. Nlvarlet, le président du département de prendre contact avec le comité provincial de Liège pour résoudre la question.

#### **11.1.2. suppression des JRJ de janvier 2021**

Vu les circonstances sanitaires, le président du département annonce la suppression de la première JRJ, programmée en janvier 2021.

#### **11.1.3. Maintien des activités des sélections provinciales**

La question du maintien des activités des sélections provinciales fera l'objet d'un échange de vues avec la direction technique avant d'être débattue avec les responsables provinciaux.

### **11.2. Département Mini Basket**

#### **11.2.1. réunion Mini-Basket 16 septembre 2020**

I.Delrue, présidente du département informe les membres du conseil d'administration du point essentiel de la réunion qui porte sur l'uniformisation de la feuille de match

### **11.3. Département arbitrage**

A.Geurten, président du département, annonce que la prochaine réunion est programmée le 17 septembre 2020.

## **12. Calendrier des activités**

3 octobre 2020 Finale de la coupe de Belgique 2020

## **13. Divers**

- JP Delchef fait part de sa visite au tournoi Tillia qui récolte un beau succès et respecte les mesures sanitaires et réglementaires exigées.

La réunion se termine à 21h00.

La prochaine réunion est programmée le 29 septembre 2020 à 17h30 par vidéoconférence.

Delchef Jean-Pierre

Président